



Autorisation Parentale

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation parentale écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au juge des enfants ou au procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e) M ou Mme (représentant légal de l'enfant) : autorise les accompagnateurs du club lors des déplacements et entraînements, à faire appel, en cas de nécessité, aux services d'urgence et en cas d'hospitalisation, à sortir mon enfant de l'établissement hospitalier si son état le permet.

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant :

Numéro de sécurité sociale du représentant légal 1 :

Numéro de sécurité sociale du représentant légal 2 :

Le

Signature du représentant légal :

Autorisation de liaison médicale

Groupe sanguin : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

A-t-il un traitement médical en cours ? OUI NON

Si oui Pour quel motif :

Emporter les médicaments et l'ordonnance

A-t-il un PAI en cours ? OUI NON

Si oui nous joindre le protocole

A-t-il déjà été opéré ? OUI NON

Si oui Pour quel motif :

A-t-il des antécédents allergiques ? OUI NON

Si oui Lesquels :

A-t-il des contre-indications médicamenteuses ? OUI NON

Si oui Lesquels :

Le

Signature du représentant légal :

Autorisation de transport

Je soussigné(e) M. ou Mme Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

représentant légal de l'enfant,

autorise le club, par le biais d'un encadrant ou bénévole du club à transporter mon enfant, afin de se rendre aux compétitions auxquelles il est inscrit.

Le

Signature du représentant légal :